

Distribution limitée

WHC-04/28.COM/13
Paris, 25 mai 2004
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-huitième session
Suzhou, Chine, 28 juin - 7 juillet 2004**

Point 13 de l'ordre du jour provisoire : Evaluation de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible (1994-2004)

RESUME

Le Comité du patrimoine mondial, à sa vingt-quatrième session à Cairns (2000), a demandé à l'ICOMOS et à l'UICN de « *procéder à l'analyse des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et des listes indicatives sur une base régionale, chronologique, géographique et thématique* ». De plus, le Comité a indiqué que l'analyse avait pour ambition de « *permettre aux Etats parties de se faire une idée claire de la situation actuelle et des tendances probables à court et moyen termes, afin d'identifier les catégories sous-représentées* ». Le présent document qui fournit l'analyse globale demandée par le Comité, comprend les sections suivantes :

- A. Introduction et antécédents
- B. La Liste du patrimoine mondial : 1994 – 2004
- C. Analyse des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et les listes indicatives
 - C.1. Analyse de l'ICOMOS sur la Liste du patrimoine mondial et les listes indicatives : résumé analytique ;
 - C.2. Analyse de l'UICN sur les sites naturels et mixtes : résumé analytique
- D. Analyse des paysages culturels
- E. Décision pour adoption par le Comité.

Par ailleurs, les documents suivants donnent des informations plus détaillées sur les analyses de l'ICOMOS et de l'UICN qui figurent respectivement dans les sections C.1 et C.2 : (a) WHC-04/28.COM/INF.13A – Rapport complet de l'analyse de l'ICOMOS ; (b). WHC-04/28.COM/INF.13B – Rapport complet de l'analyse de l'UICN.

Le document WHC-04/28.COM/INF.13C résume la mise en œuvre de la Décision de Cairns à ce jour. Les éléments d'information contenus dans le présent document représentent une contribution à la discussion de la Décision de Cairns par le groupe de travail ouvert qui sera créé à l'ouverture de la 28e session du Comité.

Le document WHC-04/28.COM/INF.13D donne des informations sur le projet Chemin Inca où les possibilités de proposition d'inscription de biens transfrontaliers et en série seront explorées par six pays d'Amérique latine.

Il est demandé au Comité d'examiner et de discuter les analyses présentées et d'envisager d'adopter la décision proposée dans la section E.

Projet de décision 28 COM 13 : voir page 14

A. Introduction et antécédents

1. La Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible, adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 1994, est un programme d'action conçu pour identifier et combler les lacunes principales de la Liste du patrimoine mondial. La Stratégie globale repose sur des définitions régionales et thématiques et des analyses de catégories de patrimoine d'une valeur universelle exceptionnelle, encourage plus de pays à devenir des Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* et à élaborer des listes indicatives et des propositions d'inscription de biens sur la Liste.
2. Il est possible d'avoir une vue d'ensemble des origines de la Stratégie globale et des activités annexes menées entre 1994 et 2004 en consultant en particulier les documents suivants :
 - Rapport d'avancement, synthèse et plan d'action sur la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible (*WHC-98/CONF.203/12*)
 - Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible (*WHC-03/14.GA/8*)
 - Résolution adoptée par la 12e Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial (sur la Stratégie globale) (*WHC-03/14.GA/INF.8*)
3. L'objectif majeur de la Stratégie globale de 1994 étant d'assurer une Liste du patrimoine mondial plus représentative, équilibrée et crédible, l'analyse, les conclusions et les recommandations du présent document porteront uniquement sur les aspects de la Stratégie globale qui concernent directement l'amélioration des trois caractéristiques attribuées à la Liste. A cet égard, il est important de rappeler que :
 - **La représentativité** cherche à combler les lacunes de la Liste du patrimoine mondial en *assurant la représentation de biens d'une valeur universelle exceptionnelle dans toutes les régions de la Liste du patrimoine mondial* (Groupe de travail chargé de la représentativité de la Liste du patrimoine mondial [2000]).
 - **L'équilibre** ne porte pas tant sur le nombre que sur la *représentativité des événements ou des régions biogéographiques dans l'histoire de la vie* (Rapport de la réunion d'experts sur l'Evaluation des principes généraux et critères pour les propositions d'inscription de sites naturels du patrimoine mondial (Parc de la Vanoise, France, 22-24 mars 1996, *WHC.96/CONF.201/INF.08*) ;
 - **La crédibilité** a pour but d'*assurer une application rigoureuse des critères établis par le Comité* (selon l'évaluation faite lors de la mise au point de l'Etude globale de l'ICOMOS en 1992), mais elle doit aussi produire une Liste qui est le *reflet exact de la diversité du patrimoine exceptionnel de l'humanité* (voir ci-dessus, Réunion d'experts au Parc de La Vanoise, 1996).

B. La Liste du patrimoine mondial : 1994 - 2004

4. La répartition des biens naturels, culturels et mixtes dans les cinq grandes régions géographiques reconnues par l'UNESCO en 1994 et 2004, est la suivante :

Régions géographiques	Biens culturels		Biens naturels		Biens mixtes	
	1994	2004	1994	2004	1994	2004
Afrique	14	28	18	30	1	2
Etats arabes	42	53	2	3	1	1
Asie et Pacifique	49	99	24	39	7	9
Amérique latine et Caraïbes	40	74	13	30	3	3
Europe et Amérique du Nord	160	328	31	47	5	8
	305	582	88	149	17	23

Ces chiffres permettent d'observer les tendances suivantes :

- L'augmentation globale du nombre de biens est la plus faible parmi les biens mixtes. Ceci est probablement dû au fait que, depuis 1994, le paysage culturel est devenu l'option d'inscription préférée pour les biens ayant une valeur universelle exceptionnelle qui résulte des « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » (voir Section D ci-dessous sur les Paysages culturels).
 - Entre 1994 et 2004, la progression du nombre de nouveaux biens dans toutes les catégories a été la plus faible dans les Etats arabes. Le nombre de biens culturels a presque doublé dans les autres régions (de 1,85 [Amérique latine & Caraïbes] à 2,05 [Europe & Amérique du Nord]). Le nombre de biens naturels en Amérique latine & Caraïbes a plus que doublé, mais dans les autres régions il a progressé selon un facteur de 1,5 à 1,7.
 - A l'heure actuelle, les biens naturels sont assez bien répartis entre les régions, sauf dans les Etats arabes où leur nombre est extrêmement réduit. Seule l'Afrique compte plus de biens naturels que de biens culturels. S'agissant des biens culturels, leur nombre a eu tendance à s'accroître en Europe et en Amérique du Nord par rapport aux autres régions entre 1994 (160 : 145) et 2004 (328 : 254).
 - Si l'équilibre ne renvoie pas toujours *au nombre* d'inscriptions sur la Liste, le nombre excessif de biens en faveur d'une région ou d'une catégorie donnée peut avoir une incidence sur la manière dont l'opinion publique, les Etats parties et les partenaires perçoivent la crédibilité de la Liste, car la crédibilité dépend aussi du fait que la Liste est *le reflet exact de la diversité du patrimoine exceptionnel de l'humanité* (voir paragraphe 3 ci-dessus).
5. D'autres grandes tendances déterminées d'après l'analyse de la Liste du patrimoine mondial de 1994 et 2004 au regard du nombre d'Etats parties ayant ratifié la Convention du patrimoine mondial jusqu'à ces deux années de référence, sont les suivantes :
- Le pourcentage d'Etats parties **n'ayant aucun** bien sur la Liste du patrimoine mondial a reculé de 30,9 en 1994 à 27,1 en 2004.
 - Le pourcentage d'Etats parties ayant soumis des listes indicatives est passé de 53 % en 1994 (74 Etats parties sur 139) à 75 % en 2004 (132 Etats parties sur 177).

- En 1994, 56 Etats parties avaient 1-3 biens, 30 : 4-10 biens et 7 : 11 biens ou plus. Les chiffres correspondants pour 2004 sont respectivement : 66, 44 et 19.
 - Les 19 Etats parties ayant 11 biens ou plus en 2004 représentent 389 biens, soit plus de 50 % de tous les biens inscrits.
 - Il y a une forte concentration intra-régionale de biens dans un petit nombre d'Etats parties : les 13 Etats d'Europe et d'Amérique du Nord ayant plus de 11 biens représentent 270 biens (70 %) sur les 383 que comprend ce groupe. Quatre Etats parties d'Asie & Pacifique représentent 79 biens (54 %) sur 147 et deux Etats parties d'Amérique latine & Caraïbes représentent 40 biens (37 %) sur un total de 107.
 - Les groupes régionaux utilisés pour l'analyse sont assez inégaux : 35,1 % des 177 Etats parties ayant ratifié la Convention sont en Europe & Amérique du Nord. L'Afrique, l'Asie & Pacifique et l'Amérique latine & Caraïbes représentent chacune environ 18,3 % des Etats parties, tandis que les Etats arabes avec 9,9 % du nombre total de pays ayant ratifié la Convention, forment le plus petit groupe.
 - Avant 1994, le nombre moyen d'années écoulées entre la ratification de la Convention du patrimoine mondial et les premières inscriptions de biens dans les Etats parties d'Europe et d'Amérique du Nord était de 3,8. Ce paramètre était beaucoup plus élevé dans les autres régions, à savoir : 6,8 en Afrique, 6,7 dans les Etats arabes, 5,7 en Asie & Pacifique et 5,8 en Amérique latine & Caraïbes. Les estimations de ce paramètre pour les Etats parties ayant ratifié la Convention entre 1994 et 2004 indiquent que les disparités observées entre diverses régions en 1994 se sont nettement réduites : ainsi, le temps écoulé était de 2 ans pour les Etats parties d'Europe et d'Amérique du Nord et de 2,5 ans pour ceux d'Afrique et d'Amérique latine & Caraïbes. En Asie & Pacifique, la valeur marque une hausse anormale de 7. Le seul pays arabe ayant ratifié la Convention entre 1994 et 2004 – à savoir les Emirats arabes unis, en 2001 – a encore à soumettre une proposition d'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial.
6. Ces observations confirment la situation mise en évidence par les analyses de l'ICOMOS et de l'UICN (voir sections C.1 et C.2 ci-dessous) : les biens de valeur universelle exceptionnelle sont inégalement répartis à travers le monde. Néanmoins, entre 1994 et 2004, il y a eu une évolution en faveur d'une Liste représentative, équilibrée et crédible. Ainsi, le pourcentage d'Etats parties n'ayant aucun bien sur la Liste du patrimoine mondial a baissé et le nombre d'Etats parties ayant soumis des listes indicatives a sensiblement augmenté.
7. A l'exception des Etats arabes, l'augmentation du nombre de biens culturels et naturels entre 1994 et 2004 dans les différents groupes régionaux est comparable. Il est nécessaire de comprendre les raisons de l'accroissement relativement faible des nouvelles inscriptions pour les Etats arabes entre 1994 et 2004 et de prendre des mesures correctives.
8. Les raisons expliquant le nombre assez important de biens en Europe et en Amérique du Nord sont probablement liées au délai moyen beaucoup plus restreint dont disposaient les Etats parties de cette région entre la ratification et la première inscription avant 1994. L'avantage dont bénéficiaient à l'époque l'Europe et l'Amérique du Nord, du fait de la disponibilité des données, des informations et des compétences nécessaires à la réalisation des dossiers d'inscription et à l'assurance de leur approbation continue probablement de fausser les pourcentages du nombre de biens culturels en faveur de ce groupe de pays.

9. La période d'avant 1994 marque aussi une époque où beaucoup d'inscriptions de biens culturels se faisaient peut-être sans la moindre visite sur place de l'ICOMOS et, dans certains cas, de l'UICN. L'inscription de biens multiples sur un thème particulier était aussi beaucoup plus facile que maintenant. Au moment où l'Europe et l'Amérique du Nord préparent leur tout premier cycle de rapports périodiques en 2005-2006, il faut identifier et exploiter les possibilités d'entreprendre une évaluation complète des inscriptions antérieures à 1994. Les possibilités d'applications rétrospectives des approches en série et transfrontalières pour mieux rationaliser la répartition des biens du patrimoine mondial en Europe et en Amérique du Nord seraient à explorer. Un exemple de cette rationalisation déjà demandée par le Comité du patrimoine mondial, bien que pour le patrimoine naturel, consiste pour la Bulgarie à envisager de coopérer avec la Roumanie et les autres États parties concernés à la création d'une zone transfrontalière du Danube reliant les aires de patrimoine mondial de Srebarna (Bulgarie) au delta du Danube (Roumanie) et d'autres sites potentiels le long du Danube. Les États parties s'intéressent de plus en plus aux options d'inscriptions en série et transfrontalières, comme l'illustre le projet de la Grande route des Andes décrit dans le document *WHC-04/28.COM/INF.13D*. Plusieurs projets UNESCO-UNF sont en préparation ou en cours, afin d'élaborer des propositions d'inscription en série et transfrontalières de sites naturels ; ils concernent les forêts humides de Madagascar et les forêts des Ghâts occidentaux en Inde, jugées prioritaires dans un futur immédiat selon l'analyse de l'UICN (voir *WHC-04/28.COM/INF.13B*), ainsi que les habitats tropicaux d'Afrique centrale et un certain nombre de sites recouvrant les écosystèmes tropicaux, côtiers, marins et des petites îles.

C. Analyse des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et les listes indicatives

10. Le Comité du patrimoine mondial, à sa vingt-quatrième session à Cairns (2000), a demandé à l'ICOMOS et à l'UICN de « *procéder à l'analyse des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et des listes indicatives sur une base régionale, chronologique, géographique et thématique* ». L'analyse avait pour ambition de permettre « *aux États parties de se faire une idée claire de la situation actuelle et des tendances probables de la représentativité à court et moyen termes, afin d'identifier les catégories sous-représentées* ». Les sections C.1 et C.2 ci-dessous présentent un résumé de l'analyse réalisée et les principales conclusions et recommandations consignées respectivement par l'ICOMOS et l'UICN. Le texte intégral des analyses de l'ICOMOS et de l'UICN figure respectivement dans les documents *WHC-04/28.COM/INF.13A* et *WHC-04/28.COM/INF.13B*.

C.1. Analyse de la Liste du patrimoine mondial et des listes indicatives par l'ICOMOS : résumé analytique

11. L'analyse de la Liste du patrimoine mondial et des listes indicatives¹ réalisée par l'ICOMOS devrait être considérée comme une contribution au développement ultérieur de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible. L'analyse de l'ICOMOS repose sur trois approches complémentaires de l'analyse de la représentativité de la Liste du patrimoine mondial :

- a) Cadre typologique basé sur des catégories
- b) Cadre chronologique-régional

¹ Document WHC-04/COM.28/INF.13A

c) Cadre thématique

12. L'étude a été réalisée en deux phases. La première phase a été mise en œuvre en 2002 et au début de 2003. Elle portait sur une analyse typologique de la Liste du patrimoine mondial et des Listes indicatives et incluait deux réunions d'un groupe de travail international, à Paris, France (mars 2002) et Saragosse, Espagne (décembre 2002). La phase suivante a été menée par l'ICOMOS au cours du second semestre 2003 et au début de 2004. Elle portait sur une analyse de la Liste du patrimoine mondial en fonction de cadres chronologique-régional et thématique venant compléter le cadre typologique. Cette phase a inclus des réunions de groupes de travail à Munich, Allemagne (juillet 2003) et à Paris, France (janvier 2004).

a) Cadre typologique basé sur des catégories : La première analyse du cadre typologique, qui se base sur les catégories utilisées pour la classification du patrimoine culturel dans les précédentes évaluations de l'ICOMOS concernant les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, indique que les catégories de patrimoine culturel les plus représentées sur la Liste sont celles des biens architecturaux, des villes historiques, des biens religieux et archéologiques qui représentent à eux seuls 69 % des biens culturels de la Liste. Dans diverses régions, des lacunes apparaissent dans la représentation de certaines catégories, par exemple les paysages culturels ne figurent pas dans les Etats arabes, tandis qu'en Afrique il y a une faible représentation des catégories de biens archéologiques, de sites d'art rupestre, de sites vernaculaires, d'itinéraires culturels et de sites funéraires. De manière générale, on peut dire que l'intégration des biens figurant sur les Listes indicatives actuelles ne modifierait pas l'équilibre ou le déséquilibre de la Liste du patrimoine mondial. La représentation régionale resterait plus ou moins identique, et au sein même des catégories il n'y aurait que des changements mineurs.

b) Cadre chronologique-régional : La deuxième analyse du cadre chronologique-régional, qui classe le patrimoine culturel en fonction du temps et de l'espace, révèle que plusieurs cultures sont manifestement 'sous-représentées' sur la Liste. Ainsi, au Proche et au Moyen-Orient, les anciens Sumériens et Babyloniens ne sont pas encore représentés, et on ne peut pas dire que la période islamique, qui a déjà un nombre d'occurrences, soit suffisamment représentée dans tous ses aspects remarquables. Cela vaut aussi pour l'Europe, où le Nord et l'Est ont un nombre de sites limité comparé aux parties méridionales et occidentales de la région. Toutefois, s'il s'avère possible d'identifier des civilisations ou des cultures qui ne sont pas représentées sur la Liste du patrimoine mondial, il convient de vérifier s'il reste des témoignages suffisants de ces cultures pour justifier leur inscription en référence aux critères et aux conditions établis pour l'inscription des sites sur la Liste.

c) Cadre thématique : La troisième analyse par Cadre thématique, qui classe les relations entre les personnes et les objets, révèle que la plupart des occurrences est liée au thème 'Expressions de la créativité', subdivisé en monuments, ensembles et sites, comme le définit la *Convention du patrimoine mondial* ; la grande majorité entrant dans la catégorie 'monuments'. Dans une conclusion semblable d'une analyse par 'cadre typologique', les monuments religieux semblent avoir plus d'occurrences que tous les autres types de biens. Les autres éléments bien représentés sont les éléments artistiques et décoratifs de l'architecture, les structures militaires et les résidences de souverains. En ce qui concerne la catégorie des 'sites', il y a maintenant un nombre

croissant de paysages culturels inscrits, bien qu'il y ait encore relativement peu de montagnes ou de forêts sacrées. La plupart des autres thèmes, comme 'exploitation des ressources naturelles', 'mouvements de population' et 'développement de la technologie', ont relativement peu de références.

13. Dans le Chapitre 4 du document *WHC-04/28.COM/INF.13A* intitulé « Interprétation des résultats : causes des lacunes de la Liste du patrimoine mondial », l'ICOMOS résume les causes majeures suivantes :

- a) Le nombre de biens proposés pour inscription en fonction du temps écoulé depuis la ratification par les Etats parties : en moyenne, il y a environ un bien par Etat partie inscrit tous les quatre ans, alors que pour les Etats parties les plus actifs, la moyenne s'élève à près d'un bien par année. Un aspect important de cette analyse est la prise en compte du nombre d'Etats parties dans chaque région par rapport au nombre total de leurs biens inscrits.
- b) L'absence de Listes indicatives : l'analyse des Listes indicatives disponibles révèle que l'inscription de tous les biens inscrits sur les Listes indicatives actuelles ne réduirait pas le déséquilibre actuel de manière significative. Elle souligne qu'il faut davantage d'inscriptions en provenance d'Afrique, des Etats arabes et des sous-régions des Caraïbes et du Pacifique, et qu'il est nécessaire de dresser des listes indicatives pour concrétiser ces inscriptions.
- c) L'absence de connaissances et de ressources : l'absence d'évaluation exhaustive des biens patrimoniaux au sein de certaines régions qui manquent d'informations et d'inventaires appropriés des biens du patrimoine culturel, signifie que l'établissement de Listes indicatives ne peut correctement refléter l'ensemble des biens de ces régions. La priorité devrait être accordée au développement des capacités afin d'approfondir davantage les connaissances et la compréhension des ressources patrimoniales par le biais de procédures de préparation de listes appropriées.
- d) L'absence de protection juridique et de systèmes de gestion : la préparation des Listes indicatives et des propositions d'inscription peut parfois être ralentie dans certains pays en raison de la situation politique ou de l'absence de protection juridique. Il y a aussi le problème de certaines catégories de patrimoine culturel sous-représentées qui risquent de ne pas être couvertes par la législation en vigueur sur la protection du patrimoine culturel. A cela s'ajoute parfois le manque de professionnels et de techniciens qualifiés qui pourraient contribuer au développement de politiques, de stratégies et de plans de conservation et de gestion pertinents.

14. Ces causes se divisent en deux catégories :

- structurelle – relative au processus de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, à la gestion et à la protection des biens culturels.
- qualitative – relative à la façon dont les biens sont identifiés, estimés et évalués.

Catégorie structurelle : Les contraintes structurelles sont liées à l'absence de capacité technique à promouvoir et préparer les propositions d'inscription, à l'absence d'estimation appropriée des biens du patrimoine ou à l'absence de cadre juridique ou administratif approprié, ce qui entrave au niveau individuel ou collectif l'élaboration de propositions

d'inscription appropriées. Certains de ces problèmes pourraient être résolus par des programmes de soutien et de formation abordés dans le plan d'action présenté au chapitre 5 du rapport, dans le document *WHC-04/28.COM/INF.13A*.

Catégorie qualitative : La deuxième grande contrainte est liée aux lacunes de la Liste du patrimoine mondial, qui semblent être associées à certains types ou catégories de biens. L'un des moyens de combler ces lacunes est de promouvoir la préparation de Listes indicatives auprès des Etats parties qui n'en disposent pas. Toutefois, pour que ces listes reflètent de manière appropriée l'ensemble des biens culturels d'un pays, il faut envisager de nouveaux modes d'identification des biens culturels. Une des voies positives de cette identification serait de dresser des listes indicatives fondées sur une évaluation des qualités culturelles des biens potentiels, ce qui refléterait la manière dont ces biens sont évalués pour leur valeur universelle exceptionnelle quand ils sont proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

15. En résumé, un soutien est nécessaire pour encourager les Etats parties à entreprendre des recherches en vue d'identifier leurs ressources patrimoniales. 48 Etats parties n'ont encore aucun bien sur la Liste du patrimoine mondial. L'aide à l'établissement de listes indicatives est un moyen de faire avancer les choses. Le deuxième point essentiel est la nécessité d'identifier les biens sous-représentés ou pas représentés du tout sur la Liste du patrimoine mondial, grâce à l'évaluation des qualités culturelles des biens patrimoniaux. Cela permettrait également de mettre en évidence des types de biens dont l'inscription n'était pas envisagée au préalable.
16. Les études et l'analyse de l'ICOMOS ont mis l'accent sur trois façons de catégoriser le patrimoine mondial. Ces trois cadres ont leurs avantages et leurs inconvénients et chacun ne représente qu'une approche possible du défi que constitue la classification. Contrairement au patrimoine naturel, le patrimoine culturel est fragmenté et varié, et loin d'être aussi facile à classer. L'une des principales raisons est la nécessité de tenir compte des qualités qui sont subjectives et de la valeur que la société peut accorder à ces qualités.
17. Pour que des progrès soient accomplis dans le domaine de l'encouragement à la proposition d'inscription de biens de valeur universelle exceptionnelle qui reflètent mieux les identités, significations et valeurs régionales culturelles, une série d'actions clairement définies est nécessaire, liée à des cibles et des ressources à la fois humaines et financières, guidée par des objectifs reconnaissables par tous et étayée par des paramètres de suivi et d'évaluation. En évaluant dix années de programmes de Stratégie globale et comme le soulignent les analyses de l'ICOMOS, plusieurs points doivent être pris en compte :
 - Dans bon nombre de pays, l'éventail et l'ampleur du patrimoine culturel n'ont pas été bien évalués, car ce patrimoine n'a été que partiellement répertorié ou pas du tout.
 - Dans le même temps, il manque souvent des réglementations nationales appropriées sur la protection des monuments, des sites, des ensembles culturels et de leurs environs, et même quand elles existent, elles peuvent être limitées par l'absence de listes ou de registres du patrimoine culturel qui s'imposent pour l'application des lois.
 - Etant donné l'incroyable diversité du patrimoine culturel, la façon dont il est réparti et l'importance qu'il a acquise à travers le monde, il existera probablement toujours un certain 'déséquilibre' entre diverses régions et pays du monde.
 - La définition du patrimoine culturel continuant d'évoluer au fil du temps, à travers une approche plus holistique des biens culturels et une nouvelle définition de

l'authenticité, l'identification des biens potentiels du patrimoine culturel dont l'inscription est proposée sur la Liste du patrimoine mondial restera nécessairement une question ouverte, sujette aussi aux politiques, aux stratégies et aux ressources disponibles. L'amélioration de la représentativité et le comblement des lacunes exigent donc un processus permanent de recherche et d'évaluation, afin de « poursuivre de façon continue la réflexion de concert avec l'évolution des connaissances, de la pensée scientifique et de la vision des relations entre les cultures du monde ».

- Cela signifie que le débat sur 'l'équilibre' ou la 'représentativité' et la question de savoir s'il y a ou non des lacunes ne peuvent pas reposer sur une simple analyse numérique.

18. Sur la base de son analyse, l'ICOMOS définit des thèmes ou des catégories de biens culturels sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial. Au total 10 catégories ou thèmes liés à des régions géo-culturelles du monde sont répertoriés. Cette liste pourrait constituer un objectif concret pour le suivi du programme de Stratégie globale, tout en donnant des informations à diffuser aux Etats parties dans le cadre d'une action nationale ou régionale.

19. Le rapport propose un plan d'action (voir chapitre 5 du document *WHC-04/28.COM/INF.13A*) qui définit les mesures permettant aux Etats parties de contribuer à l'élaboration d'une Liste du patrimoine mondial. Ce plan d'action a cinq objectifs clés :

1. *Etablir une Liste indicative crédible pour chaque Etat partie ayant ratifié la Convention*
2. *Optimiser la réussite des propositions d'inscription au patrimoine mondial*
3. *Rendre opérationnelles les nouvelles Orientations*
4. *Rendre durables les biens du patrimoine mondial en termes de protection et de conservation constantes*
5. *Sensibiliser à la Convention du patrimoine mondial*

Le plan d'action suggère des mesures à court et moyen termes, liées à des objectifs structurés. Il indique également les ressources nécessaires aux Etats parties et aux partenaires pour atteindre ces objectifs, et les cibles à viser pour que les progrès puissent être suivis et évalués en fonction des objectifs.

20. En outre, il suggère que des partenariats solides sont nécessaires entre les Etats parties, le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives, en liaison avec des programmes structurés, aux résultats clairement définis, afin de permettre aux Etats parties de contribuer à l'élaboration d'une Liste du patrimoine mondial qui puisse mieux refléter l'identité, les significations et la pertinence culturelles des biens dans des régions définies du monde.

C.2. Analyse de l'UICN sur les sites naturels et mixtes : résumé analytique

21. Le document stratégique de l'UICN (*WHC-04/28.COM/INF.13B*) analyse la couverture mondiale des biens naturels et mixtes déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et propose quelques priorités futures à titre indicatif. Il repose essentiellement sur une analyse plus approfondie (disponible séparément) des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial, entreprise par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), intitulée : « *A Review of the Global World Heritage Network* :

Biogeography, Habitats and Biodiversity » (Ce document est disponible séparément auprès de l'UICN et du PNUE/WCMC).

Quatre principes ont guidé l'analyse de l'UICN :

- a) Le critère fondamental qui justifie l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du site, selon la définition contenue dans les articles 1 et 2 de la Convention du patrimoine mondial (voir aussi l'Annexe 1 du document *WHC-04/28.COM/INF.13B*).
 - b) Même si les nouvelles Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2004) demandent une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible, l'intention n'a jamais été de viser une « représentativité » complète des nombreux écosystèmes et habitats de la Terre, ce qui est le rôle des réseaux d'aires protégées nationaux, régionaux et internationaux (comme l'indiquent les chiffres à l'Annexe 1 du document *WHC-04/28.COM/INF.13B*).
 - c) Comme n'importe quelle ressource naturelle, les sites naturels et mixtes déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou qui pourraient l'être, ne sont pas équitablement répartis autour du globe. Par conséquent, il est impossible d'atteindre le parfait « équilibre » entre toutes les régions et tous les types de biens, tout comme il n'est pas systématique que chaque pays possède au moins un site méritant d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.
 - d) Etant donné que la valeur universelle exceptionnelle d'un bien est déterminante pour son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, il s'ensuit que la Liste ne saurait être infinie et qu'une limite éventuelle au nombre total de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial devrait être fixée. Cependant, il pourrait être nécessaire de faire des ajouts ultérieurs à la Liste, à la lumière de nouvelles informations et de l'évolution des connaissances scientifiques.
22. L'analyse de l'UICN s'appuie sur un examen de la Liste du patrimoine mondial en fonction de diverses évaluations scientifiques sur les habitats et la biodiversité : (a) la classification biogéographique d'Udvardy ; (b) la classification des habitats par la CSE/UICN ; (c) les écorégions du WWF ; (d) les centres (« points chauds ») de la biodiversité de Conservation International ; (e) les zones d'oiseaux endémiques de BirdLife International ; et (f) les centres de diversité des plantes UICN/WWF. Le rapport de l'UICN (document *WHC-04/28.COM/INF.13B*) analyse également les biens du patrimoine mondial en fonction de leurs valeurs dans le domaine des sciences de la terre. L'UICN a passé en revue les listes indicatives des Etats parties pour pouvoir réaliser cette étude, mais elle signale que bon nombre d'entre elles sont incomplètes et ne sont pas aussi utiles qu'elles pourraient l'être à l'élaboration d'une stratégie pour la liste future des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial. Une raison à cela est que, contrairement à la situation des biens culturels, jusqu'à très récemment, ces Listes indicatives n'étaient pas requises avant de proposer l'inscription d'un bien naturel.

23. L'UICN tire un certain nombre de conclusions à partir de son analyse :

- a) Les biens naturels et mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial couvrent presque toutes les régions biogéographiques, les biomes et les habitats du monde avec une répartition relativement équilibrée.
- b) Les biomes les plus communs parmi les biens du patrimoine mondial sont les montagnes, les forêts tropicales humides, les forêts tropicales sèches et les systèmes insulaires mixtes.
- c) Il y a d'importantes lacunes sur la Liste du patrimoine mondial dans les biomes suivants : prairies/savanes tropicales ; systèmes lacustres ; toundra et systèmes polaires ; prairies tempérées ; et déserts à hiver froid. Il y a ainsi au sein de ces biomes des sites naturels et mixtes qui mériteraient d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.
- d) Il y a aussi des types d'habitat terrestre et marin au sein de ces biomes qui pourraient figurer parmi les nouvelles propositions d'inscription au patrimoine mondial. Cela comprend des sites qui ont été déclarés prioritaires par Conservation International, la Commission pour la survie des espèces/UICN, WWF et BirdLife International. Les propositions d'inscription de n'importe quelle zone listée ci-dessous devraient être prioritaires dans le futur immédiat :

Prairies

- ~ savane sahélienne du Sudd et prairies inondées
- ~ prairies sub-antarctiques, y compris en Géorgie du Sud
- ~ toundra sub-polaire et arctique

Zones humides

- ~ prairies inondées telles que les marais de l'Okavango et du Sudd
- ~ deltas de la Volga et de la Lena
- ~ Ghâts occidentaux

Déserts

- ~ Karoo succulent
- ~ désert du Namib
- ~ déserts d'Asie centrale
- ~ désert de Socotra

Forêts

- ~ forêts humides de Madagascar
- ~ forêts du sud du Chili et de l'Argentine
- ~ forêts humides et sèches de Nouvelle-Calédonie
- ~ forêts des Ghâts occidentaux

Milieu marin

- ~ coraux de la mer Rouge
- ~ mer d'Andaman (sites dans l'écorégion marine)
- ~ courant de Benguela (milieu marin)
- ~ sites dans les écorégions marines du WWF : Fidji, Palau et Tahiti
- ~ golfe de Californie
- ~ Maldives/atolls des Chagos

24. En traduisant cet ensemble de priorités dans un programme de proposition et d'inscription de nouveaux sites du patrimoine mondial, l'UICN mettrait l'accent sur les points suivants :

- La Liste est indicative mais non-exclusive – il peut y avoir des sites dans d'autres régions qui méritent aussi d'être inscrits mais l'accent devrait être mis sur ces habitats prioritaires.
- La Liste est générale plutôt que normative. Tout site identifié dans ces habitats doit non seulement remplir les critères, mais aussi satisfaire aux conditions d'intégrité définies par les Orientations devant guider la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* avant de pouvoir être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Dans ce contexte, il est essentiel que les sites proposés soient officiellement protégés dans le cadre de la législation nationale/sub-nationale ou par des principes clairs et pleinement reconnus du droit coutumier.
- Etant donné l'accent mis sur la nécessité absolue pour tous les sites d'avoir une valeur universelle exceptionnelle, il s'ensuit clairement qu'il doit y avoir un nombre limité de biens inscrits et à proposer sur la Liste du patrimoine mondial. D'autres travaux analytiques seront nécessaires pour le déterminer avec certitude, mais l'UICN estime que l'inscription de 250-300 biens naturels et mixtes devrait suffire à compléter cette partie de la Liste du patrimoine mondial. Cela pourrait être fait en dix ans.
- Il y a de plus en plus de propositions en série et transfrontalières soumises par un certain nombre d'Etats parties. Ces initiatives sont positives, mais l'UICN estime qu'il faut élaborer des orientations et des directives plus claires pour garantir une bonne préparation des propositions de biens en série et transfrontaliers et leur bonne gestion une fois inscrits.
- Il est également utile d'examiner les sites du patrimoine mondial par rapport à d'autres types d'aires protégées au regard de l'application des critères de valeur universelle exceptionnelle et de 'représentativité'. Les biens du patrimoine mondial doivent être considérés avec les autres types et systèmes d'aires protégées.

25. Suite à l'analyse qui précède, l'UICN fait les recommandations suivantes :

- a) S'agissant des **propositions d'inscription**, la liste des zones prioritaires ci-dessus fournit des indications initiales sur les habitats importants qui devraient être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

- b) Les **Listes indicatives** devraient être améliorées pour devenir un instrument plus efficace permettant d'identifier des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial aux niveaux national et régional/sous-régional.
- c) Le **système d'Udvardy** devrait rester le point de départ de l'analyse comparative mondiale et du classement général des biens du patrimoine mondial
- d) Les **études thématiques mondiales** devraient être renforcées et affinées. Les études suivantes devraient être terminées dans la période 2004 à 2008 : déserts et prairies, régions polaires, Asie centrale (en cours) et lacs d'eau douce/zones humides/cours d'eau. Des travaux complémentaires sur les sites géologiques s'imposent également. De plus, les études thématiques existantes devraient être périodiquement mises à jour en tenant compte des recommandations issues du processus de rédaction des rapports périodiques.
- e) Il serait bon d'appuyer la proposition du PNUE-WCMC pour la préparation d'un « **Atlas du patrimoine mondial** ».
- f) **Les propositions d'inscription en série et transfrontalières** devraient être plus largement utilisées, mais il faut des orientations techniques et politiques supplémentaires sur les moyens de profiter des possibilités qu'elles offrent. Cela devrait se faire dans le cadre d'une série d'ateliers mondiaux et régionaux/sous-régionaux.
- g) Il faudrait aussi utiliser pleinement les **autres instruments et accords internationaux** pour compléter les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Cela comprend les réserves de biosphère de l'UNESCO et les sites Ramsar, ainsi que les inscriptions au niveau régional. S'agissant des sites géologiques, l'Initiative Geopark de l'UNESCO pourrait être utile.
- h) Comme la Liste du patrimoine mondial s'approche de sa conclusion, il faudrait accorder plus d'attention à **l'amélioration de la gestion des biens naturels et mixtes déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial**, c'est-à-dire aux questions relatives à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial et aux politiques et programmes conçus pour maintenir leur intégrité.

D. Analyse des Paysages culturels

26. Outre les analyses de l'ICOMOS et de l'UICN, une évaluation a été faite en 2002 et 2003 sur dix années de travail sur les paysages culturels dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. Un consultant a évalué la Liste du patrimoine mondial et toutes les Listes indicatives dans cette catégorie qui a été adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 16e session en 1992. Ce consultant a présenté un premier bilan lors de l'atelier « Paysages culturels – Les enjeux de la conservation », organisé à l'occasion du 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial (Ferrare, Italie, novembre 2002). L'atelier a donné une vue d'ensemble des applications du concept de paysage culturel dans toutes les régions du monde et a présenté des études de cas approfondies. Les résultats ont été transmis à la Conférence de Venise « Héritage partagé, responsabilité commune » (Venise, Italie, novembre 2002) et les recommandations ont été diffusées sur

le site Web <http://whc.unesco.org/venice2002/workshops/pdf/ferrara.pdf>. Les actes ont été publiés dans la série des documents du patrimoine mondial No. 7 en 2003.²

27. L'étude du consultant, qui a été publiée dans la série des documents du patrimoine mondial No 6 (*Paysages culturels du patrimoine mondial 1992-2002*, de P.J. Fowler), comprend 12 recommandations spécifiques parmi lesquelles les plus importantes pour la représentativité, l'équilibre et la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial sont les suivantes :

- Etendre l'identification à tous les types de paysages, par exemple le paysage urbain, industriel, côtier, subaquatique et pas seulement rural.
- Tenir compte des principes de la Stratégie globale en encourageant et en sélectionnant les propositions d'inscription de paysages culturels sur la Liste du patrimoine mondial et en les inscrivant.
- Lancer un projet servant de base aux grandes cultures du monde pour qu'elles soient représentées au moins par un paysage culturel au patrimoine mondial et encourager la recherche sur les méthodologies en améliorant la base de données sur le patrimoine mondial, notamment en complétant l'évaluation classique des biens existants et ceux dont l'inscription est proposée sur la Liste du patrimoine mondial.
- Soutenir un programme d'études régionales des paysages culturels potentiels pour combler les 'lacunes' désormais identifiées en se basant sur les thèmes appropriés à chaque région.
- Les paysages culturels du patrimoine mondial devraient donc être soumis à un contrôle continu, et à une évaluation externe et périodique en vue de maintenir le Comité informé des développements des programmatiques et intellectuels.

28. L'étude (Fowler, P.J. (2003), *Paysages culturels du patrimoine mondial 1992 – 2002*. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Paris) présente aussi l'analyse quantitative suivante des paysages culturels pour la période 1992-2002 :

	Afrique	Etats arabes	Asie / Pacifique	Europe / Amérique du Nord	Amérique latine / Caraïbes
Trente Paysages culturels officiels du patrimoine mondial	2	1	1 / 3	21 / 0	0 / 2
Cent Paysages culturels possibles sur la Liste du patrimoine mondial (y compris ce qui précède) ^b	5	3	18 / 3	64 / 2	2 / 3
Analyse de toutes les Listes indicatives sur les Paysages culturels ^c	11	2	27 / 4	82 / 4	22 / 0

La ligne 1 décrit la répartition des trente biens du patrimoine mondial explicitement reconnus comme paysages culturels par le Comité du patrimoine mondial durant la période 1992-2002. Toutefois, conclut Fowler (2003) : « ...il y a beaucoup d'autres paysages culturels sur la

² *Paysages culturels: les enjeux de la conservation. patrimoine mondial 2002. Héritage partagé, responsabilité commune. Ateliers associés*, 11-12 novembre 2002, Ferrare, Italie, Documents du patrimoine mondial 7. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO 2003.

Liste » et la Liste « ...est beaucoup plus riche en paysages culturels que ce qui a peut-être été réalisé et certainement que ce qui a été ouvertement admis ». C'est pourquoi à la ligne 2, il étend l'évaluation à un total de 100 biens, y compris les 30 cités à la ligne 1, et 70 autres qui, à son avis, ont un potentiel de Paysages culturels du patrimoine mondial. Les chiffres de la ligne 3 résultent d'une recherche informatique des références au paysage culturel dans les Listes indicatives soumises par les Etats parties ; ces chiffres pourraient être considérés comme des indicateurs de la mesure dans laquelle le paysage culturel vient à l'esprit des Etats parties lorsqu'ils préparent leurs Listes indicatives respectives (voir Fowler 2003, page 114).

Projet de Décision : 28 COM 13

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Notant avec intérêt les résultats et l'interprétation des analyses de l'ICOMOS et de l'UICN, et de l'analyse supplémentaire entreprise par le Centre du patrimoine mondial et autres instances, qui sont présentées dans le document WHC-04/28.COM/13,*
2. *Reconnaissant que bien qu'il souhaite encourager une plus grande cohérence dans les méthodologies appliquées à l'identification de tout le patrimoine mondial potentiel, des différences considérables subsistent dans les contextes historique, socio-politique, culturel et naturel dans lesquels sont identifiés, proposés et évalués les biens du patrimoine naturel et culturel de valeur universelle exceptionnelle,*
3. *Note avec préoccupation qu'en dépit du fait qu'un nombre croissant d'Etats parties présente des Listes indicatives, les sites potentiels inclus dans ces Listes, s'ils sont proposés et inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, n'amélioreraient pas de façon significative les niveaux actuels de représentativité, d'équilibre et de crédibilité de la Liste du patrimoine mondial ;*
4. *Attire l'attention des Etats parties, de l'ICOMOS, de l'UICN et du Centre du patrimoine mondial sur le fait que même si le document WHC-04/28.COM/13 et les documents d'information annexes (WHC-04/28.COM/INF.13A et INF.13B) donnent un excellent aperçu des tendances passées et des futures orientations du patrimoine culturel et naturel, les possibilités d'identifier les biens mixtes sur la base des différentes combinaisons des dix critères inclus dans les nouvelles Orientations pourraient nécessiter de plus amples réflexions, consultations et analyses ;*
5. *Recommande au Centre du patrimoine mondial, à l'ICOMOS, à l'UICN et aux autres partenaires de renforcer sensiblement leur soutien aux Etats parties, en particulier aux pays les moins avancés, dans l'identification de biens culturels, naturels et mixtes de valeur universelle exceptionnelle et de chercher à améliorer le taux de réussite des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial des biens proposés par ces Etats parties (voir Objectif 2, section 5 - La marche à suivre : Plan d'action 2004-2008 - dans le document WHC-04/28.COM/INF.13A qui présente l'analyse de l'ICOMOS) ;*
6. *Souligne que l'application rigoureuse des critères et des conditions d'intégrité est la condition absolue de la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial ;*

7. *Recommande que le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et l'UICN, en coopération avec les institutions scientifiques, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales appropriées et les autres partenaires concernés, organisent une consultation internationale pour établir un plan d'action permettant aux Etats parties de mieux identifier les biens naturels, culturels et mixtes de valeur universelle exceptionnelle et de contribuer efficacement à l'élaboration d'une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible ;*
8. *Invite tous les Etats parties à examiner et à discuter en détail les conclusions et les analyses de l'ICOMOS et de l'UICN avec les institutions scientifiques, universitaires, techniques nationales et/ou régionales et à apporter leur contribution, avant le 31 décembre 2004, au Centre du patrimoine mondial, à l'ICOMOS et à l'UICN dans la préparation du plan d'action mentionné au paragraphe 7 ci-dessus ;*
9. *Demande au Centre, à l'ICOMOS et à l'UICN de coopérer avec toutes les parties prenantes à l'élaboration, la rédaction et la soumission du plan d'action spécifié aux paragraphes 7 et 8 ci-dessus, avec les mesures recommandées et les calendriers de financement et de mise en œuvre effective du plan d'action, à la 29e session du Comité en 2005.*